

Seysses, le 26 janvier 2026

Monsieur NICOLAS Christy
Secrétaire Général National du Syndicat
Pénitentiaire des surveillants – C.E.A.
Tél : 06-95-06-48-50
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Directeur de
L'Administration Pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Harmonisation et directives formelles concernant les ESR

Monsieur le Directeur,

Le SPS-CEA souhaite attirer votre attention sur certaines problématiques concernant la mise en place des ESR (Escorte à Sécurité Renforcée).

Les retours d'informations que nous avons recueillis indiquent une hétérogénéité entre les différentes Directions Interrégionales, dû à l'inexistence de cadre réglementaire pour l'ESR formellement défini par la DAP. Comme le SPS-CEA l'a déjà évoqué plusieurs fois, cette absence de cadre d'emploi engendre des inégalités, des malentendus, et même des initiatives qui peuvent compromettre la sécurité des agents.

D'une part, les agents expriment un fort besoin pour que les missions de l'ESR soient effectuées avec la cagoule, et ce, pour plusieurs raisons essentielles :

- Uniformité des équipements : Les escortes de niveau 3 sont dotées d'un gilet spécifique, tout comme les escortes de niveau 4 qui portent la cagoule lorsqu'elles sont accompagnées par des Forces de Sécurité Intérieures (FSI) ou par l'ERIS. Il est donc logique que celle-ci fasse partie intégrante de la dotation de l'ESR. De plus, pour la protection des agents, le port de la cagoule est mentionné dans la doctrine comme un élément à utiliser en cas de renfort. Étant donné que l'ESR représente elle-même le renfort, il est nécessaire de l'autoriser pour assurer une protection adéquate des agents.

- Anonymisation des agents qui exerceront ces nouvelles fonctions : La DDPF est encore dans les esprits des agents, qui recherchent de plus en plus d'anonymat et de protection. Les agents de l'ESR travailleront au contact des familles, de coprévenus libres ou d'opposants pouvant identifier les agents lors des extractions judiciaires et médicales.

- La définition d'une escorte de niveau 3 correspond à une Sécurisation renforcée : cela induit indubitablement « un risque extérieur potentiel sur la mission extérieure, pour toutes les personnes détenues dont le profil, la situation pénale et le comportement, nécessitent une sécurisation renforcée de l'escorte ». La cagoule permet une distance psychologique et physique dans la prise en charge.

D'autre part, certaines incohérences et disparités sont constatées.

L'ESR, par l'absence de cadre clairement défini, entraîne des écarts dans les pratiques entre les directions interrégionales :

- Certaines directions envisagent de sérigraphier les véhicules de l'ESR.
- Les agents sont formés à l'utilisation des grenades fumigènes mais n'en sont pas dotés.
- Certains DESP (Directeur des Equipes de Sécurités Pénitentiaires) ont recours à des groupages inconcevables (un véhicule de l'ESR en renfort de trois véhicules porteurs.)
- La formation initiale de l'ESR présente des carences formatives : trop rapide et ne couvre pas tous les aspects de ce nouveau déploiement. La doctrine prévoit au minimum 3 agents dans un véhicule pour assurer l'ESR, mais pendant le déroulement de la formation, les agents ne sont pas entraînés à se déployer avec un quatrième agent ou, si besoin, avec un deuxième véhicule, alors que cela change inexorablement les couloirs de feu.

De même, j'attire votre attention sur d'autres discordances :

- La différence entre les armes APC9 de formation et celles en dotation sur plusieurs pôles ESR : les agents ont constaté que les armes en dotation n'ont pas la crosse ajustable et présentent un point de visée différent. Or, les personnels ne peuvent pas tester les armes avant les premières missions, que ce soit pour s'assurer qu'elles fonctionnent ou pour se familiariser avec cette nouvelle crosse et le point de visée... Ce qui les exposent, eux, ainsi que nos concitoyens, à des dangers.
- Les casques sont inadaptés quand ils sont combinés avec le SAGEO. Ils ne sont absolument pas adaptés aux missions et mettent les agents dans des situations périlleuses, avec une communication inexistante ou non fonctionnelle. Le SPS-CEA avait déjà évoqué ce sujet lors du GT armement du 16 septembre 2025, en précisant les limites des réseaux au sein des juridictions et la nécessité de trouver un nouveau moyen de communication semblable à celui des FSI.
- La formation en conduite opérationnelle doit être dispensée à tous les agents afin que chacun parle le même langage. De même, lors du CSA AP de janvier 2025, au sujet de la doctrine, le SPS-CEA avait rappelé que la conduite est un élément important du travail des ESP, les agents sont tous les jours sur la route, seuls, en convoi ESR, en convoi ERIS ou en FSI. La route est la partie où les équipages sont les plus vulnérables ; il faut donc réduire ce risque au maximum grâce à la formation continue et à la formation de tous.

Le SPS-CEA vous demande donc de bien vouloir prendre en compte ces réelles préoccupations de fonctionnement de l'ESR en définissant des directives formelles et harmonisées pour assurer la bonne garantie de, non seulement la sécurité de nos agents, mais aussi l'efficacité des interventions.

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à mon plus profond respect.

Christy NICOLAS
Secrétaire Général National

